



OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES ONG BÉNINOISES

CRÉATION CONFORME ET DOTATION COMPLÈTE EN TEXTES

Offre destinée aux Organisations non gouvernementales dans le cadre de leur mise en conformité relative à la mise en œuvre de la loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin, ainsi qu'aux fondateurs de nouvelles ONG qui souhaitent naître sur des bases solides

I. Contexte : les délais sont échus, les organisations non conformes repartent de la création

La loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations a remplacé la loi française de 1901 et fixe un régime nouveau de création, de fonctionnement et de contrôle pour toutes les ONG et associations béninoises.

Les organisations constituées avant la loi devaient mettre leurs statuts en harmonie avec ce texte et ses textes d'application, sous peine de dissolution de plein droit à l'expiration d'un délai de neuf mois. Ce délai a expiré le 3 mai 2026. Un délai complémentaire de trois mois, accordé par communiqué du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique du 4 mai 2026, est arrivé à échéance en août 2026.

Les organisations qui ne se sont pas mises en conformité à temps sont donc dissoutes de plein droit. Pour poursuivre leur action, elles entrent dans un processus de création, et leurs textes doivent être conformes dès l'origine à la loi et à ses textes d'application : le décret n° 2025-575 du 24 septembre 2025 (Registre des associations et fondations) et le décret n° 2025-638 du 8 octobre 2025 (mentions obligatoires des statuts).

Ce nouveau départ laisse le temps de bien faire. Il permet de construire, dès la création, l'ensemble des textes qui feront vivre l'organisation en règle : statuts, règlement intérieur, procédures, modèles annuels et, lorsque l'organisation traite des données de personnes, dispositif de protection des données personnelles. Une organisation ainsi dotée se prépare aussi à la possibilité d'un accord-cadre avec l'État, réservé aux organisations inscrites au Registre, à jour de leurs obligations et durablement actives (décret n° 2025-637). Les organisations déjà en règle peuvent s'appuyer sur la même dotation pour tenir leurs obligations dans la durée.

Cette offre s'adresse aussi aux fondateurs d'une nouvelle ONG. Partir de textes conformes dès l'origine évite les corrections ultérieures et donne à l'organisation des bases durables. Pour un projet de création, le diagnostic devient un cadrage : objet, fondateurs, organes, ressources prévues et activités envisagées.

II. Le processus de création, étape par étape

La création suit six étapes, de l'assemblée constitutive à la vie courante de l'organisation.

1. assemblée constitutive : adoption des statuts et du règlement intérieur par les fondateurs, et établissement du procès-verbal;

2. statuts : rédaction conforme aux exigences des textes en vigueur, y compris pour l'adresse du siège;
3. dossier de déclaration d'existence : constitution et mise en forme de l'ensemble des pièces exigées;
4. déclaration au Registre : dépôt en ligne et suivi de l'instruction du dossier;
5. personnalité juridique et publication : obtention du récépissé et publication au Journal du Registre;
6. vie de l'organisation : obligations déclaratives et comptables, rapports annuels.

Chaque étape obéit à des règles de forme et de délai, que nous intégrons au calendrier de l'organisation.

III. L'arsenal de textes d'une organisation en règle

Huit documents composent l'arsenal de textes d'une organisation en règle; le tableau en précise le rôle.

Document	Rôle
1. Statuts	Texte fondateur de l'organisation
2. Règlement intérieur	Règles de fonctionnement au quotidien
3. Procès-verbal d'assemblée constitutive	Acte de naissance de l'organisation
4. Procès-verbaux d'assemblée générale et de réunion des organes	Trace des décisions des organes
5. Engagement individuel de conduite (annexe signée)	Engagement signé par chaque membre et dirigeant, en complément du règlement intérieur
6. Procédures administratives et financières	Gestion administrative et financière rigoureuse
7. Trames du rapport annuel et du rapport général	Rapports prêts à remplir chaque année
8. Dispositif de protection des données personnelles	Protection des personnes dont l'organisation traite les données, s'il y a lieu

IV. Protection des données personnelles, s'il y a lieu

Dès qu'une ONG collecte des informations sur des personnes (membres, bénéficiaires, donateurs, volontaires, visiteurs de son site), elle est responsable de traitement et relève de la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018, modifiée par la loi n° 2020-35 du 6 janvier 2021, dont le respect est contrôlé par l'Autorité de protection des données personnelles (APDP).

Ce cadre impose à l'organisation plusieurs démarches, dont certaines préalables à tout traitement de données, ainsi que l'adoption de règles internes. Le diagnostic détermine celles qui la concernent.

Le diagnostic établit si, et dans quelle mesure, l'organisation traite des données personnelles. Lorsque c'est le cas, nous proposons en option un pack de protection des données, qui la dote des documents et des procédures nécessaires et prépare ses démarches auprès de l'autorité de contrôle.

V. Notre accompagnement

PRÉ-SCRIPTUM accompagne l'organisation de la décision de se constituer jusqu'à la remise de l'ensemble de ses textes. Les trois volets se souscrivent ensemble ou séparément.

1. Diagnostic de situation

Nous établissons la situation de l'organisation (documents existants, composition des organes, activités, ressources, données personnelles traitées) et nous préparons son plan de création. Le livrable est une note de situation qui comprend :

- la situation juridique de l'organisation et la voie de création retenue;
- la liste des fondateurs et des dirigeants, avec les pièces à réunir pour chacun;
- le périmètre des textes à rédiger, y compris, le cas échéant, le volet données personnelles;
- un calendrier de création.

2. Rédaction de l'arsenal de textes

Nous rédigeons les documents présentés à la section III : statuts conformes aux textes en vigueur, règlement intérieur, procès-verbal d'assemblée constitutive, procès-verbaux types, engagement individuel de conduite en annexe, procédures, trames de rapports et dossier de déclaration d'existence, mis en forme et prêt à être déposé par les dirigeants. Chaque document est relu par un juriste avant d'être livré en format modifiable, avec une courte note d'utilisation.

3. Formation des dirigeants et des équipes

L'atelier d'une journée porte sur le rôle des organes, la tenue des procès-verbaux, le calendrier annuel des échéances, la comptabilité, la déclaration des ressources et les bases de la protection des données personnelles. Un support et une attestation de participation sont remis à chaque participant. L'atelier se tient dans les locaux de l'organisation (session dédiée) ou en session collective réunissant plusieurs ONG.

4. Étapes et calendrier indicatif

1. cadrage : un premier échange pour comprendre la situation et les priorités de l'organisation (un à deux jours);
2. diagnostic de situation : examen des documents, entretien avec les dirigeants, remise de la note (environ une semaine après réception des pièces);
3. rédaction : production des textes convenus, relus avec les dirigeants puis par un juriste (deux à trois semaines selon le volume);
4. assemblée constitutive : tenue par les fondateurs, à partir de nos procès-verbaux types (selon leur agenda);
5. déclaration d'existence : constitution du dossier et appui aux dirigeants pour les formalités en ligne au Registre, puis suivi de l'instruction par l'administration;
6. formation et clôture : atelier d'une journée et remise du calendrier annuel des échéances.

Le rythme est celui de l'organisation : nous prenons le temps nécessaire pour que chaque texte soit juste, et les délais indiqués sont confirmés dans le devis.

VI. Vous êtes déjà en règle : revue de conformité et consolidation

Une organisation qui a obtenu son récépissé n'a pas toujours fait relire l'ensemble de ses textes. Les statuts ont parfois été adaptés dans l'urgence, le règlement intérieur ou les procédures n'ont pas toujours suivi, et le dispositif de protection des données n'existe souvent pas encore. La revue de conformité vérifie la solidité de cet ensemble, sans remettre en cause l'existence juridique de l'organisation.

Elle comprend :

- la comparaison des statuts avec les exigences de la loi n° 2025-19 et de ses textes d'application;

- l'examen du règlement intérieur, des procès-verbaux, des procédures administratives et financières et des trames de rapports;
- le contrôle du calendrier des obligations déclaratives, comptables et de rapport de l'organisation;
- la vérification de la situation de l'organisation au regard de la protection des données personnelles, lorsqu'elle en traite;
- un rapport d'écarts hiérarchisé, relu par un juriste, qui distingue ce qui doit être corrigé, ce qui peut être amélioré et ce qui manque.

À la suite du rapport, l'organisation choisit la suite qu'elle souhaite :

- la correction des textes concernés, avec la préparation du projet de modification des statuts à soumettre à l'assemblée générale, puis la déclaration au Registre dans le délai légal;
- la rédaction des compléments manquants, parmi les documents présentés à la section III;
- le pack de protection des données, présenté à la section IV;
- la formation des dirigeants, selon les modalités de la section V.

Cette démarche répond notamment aux organisations qui préparent une demande d'accord-cadre avec l'État (décret n° 2025-637), répondent à la demande de vérification d'un bailleur ou d'un partenaire, ou abordent leur première année de rapports sous le nouveau régime.

VII. Formules et tarifs indicatifs

Quatre formules couvrent la création, la dotation en textes et la revue de conformité, de 100 000 à 600 000 FCFA, avec en option un pack de protection des données à 150 000 FCFA; un devis précis est établi après le cadrage. Un accompagnement renforcé ou personnalisé peut s'y ajouter, sur devis distinct.

Formule	Contenu	Prix indicatif (FCFA)
1. Diagnostic de situation	Note de situation, plan et calendrier de création	100 000
2. Création conforme	Diagnostic, statuts, règlement intérieur, procès-verbal d'assemblée constitutive, dossier de déclaration d'existence	300 000
3. Arsenal complet	Formule 2, procès-verbaux types, engagement individuel de conduite en annexe, procédures, trames de rapports, calendrier annuel, atelier d'une journée pour l'équipe dirigeante	600 000
4. Revue de conformité et consolidation	Pour les organisations déjà en règle : examen des textes, rapport d'écarts relu par un juriste, calendrier des obligations	150 000
Option : pack de protection des données	Mise en conformité du dispositif de protection des données personnelles, démarches auprès de l'autorité de contrôle comprises	150 000
Atelier collectif	Une journée, session réunissant plusieurs ONG (au moins 10 participants)	50 000 par participant
Atelier dédié	Une journée dans les locaux de l'organisation, jusqu'à 20 participants maximum, modalités à la charge de l'organisation.	350 000

Accompagnement renforcé ou personnalisé	Appui sur mesure au-delà des formules : accompagnement des dirigeants dans leurs démarches, suivi dans la durée, interventions complémentaires, avec la coordination d'un juriste	Sur devis
---	---	-----------

Les droits administratifs versés au Registre sont distincts de nos honoraires et restent à la charge de l'organisation : 50 000 FCFA d'inscription et 40 000 FCFA de publication au Journal du Registre, soit 90 000 FCFA selon le portail officiel à la date de rédaction, montants susceptibles d'évoluer. Les prestations sont réalisées à Cotonou et à Porto-Novo; les frais de déplacement au-delà sont facturés en sus. Les conditions de règlement figurent dans le devis. Un tarif adapté peut être étudié pour les faîtières et les regroupements d'ONG qui souhaitent accompagner plusieurs de leurs membres.

VIII. Pourquoi PRÉ-SCRIPTUM

PRÉ-SCRIPTUM réunit la rédaction institutionnelle, la formation et le conseil, ce qu'exige une création faite d'écrits normés et d'organes à faire fonctionner. Nos atouts :

- une expertise de la rédaction administrative et institutionnelle, au cœur de nos publications (« Écrire vite et bien au travail », « Quand la bonne rédaction ne suffit pas ») et de nos formations;
- une expérience directe de l'élaboration des documents d'une ONG béninoise au regard de la loi n° 2025-19;
- une approche intégrée, où diagnostic, textes et formation sont assurés par une même maison, avec un interlocuteur unique et la relecture juridique d'un juriste;
- un souci de transmission : chaque organisation repart avec des modèles et des compétences pour tenir seule ses obligations les années suivantes.

IX. Périmètre et conditions de l'accompagnement

L'accompagnement porte sur la rédaction, l'organisation documentaire et la formation, dans le cadre des formules de la section VII, complétées au besoin par un accompagnement renforcé ou personnalisé sur devis; les décisions restent celles des organes de l'organisation et des administrations compétentes. Conditions générales :

- la relecture juridique d'un juriste porte sur les documents rédigés par PRÉ-SCRIPTUM; un accompagnement plus poussé ou plus personnalisé, notamment pour l'assistance aux démarches auprès de l'administration, est possible sur devis distinct, et la défense contentieuse devant les juridictions, qui n'entre pas dans nos formules, relève d'un conseil habilité à intervenir, avec lequel nous coordonnons notre action;
- l'inscription au Registre et la délivrance du récépissé relèvent de l'autorité chargée de sa tenue, et PRÉ-SCRIPTUM n'en garantit pas l'issue; les formalités auprès de l'APDP relèvent de l'organisation, responsable de traitement;
- la revue de conformité porte sur les textes et pièces communiqués, elle ne vaut pas avis juridique engageant l'administration ni remise en cause du récépissé, et les corrections et compléments qui en découlent sont chiffrés au cas par cas sur la base des formules ci-dessus;
- une organisation nouvellement créée constitue une nouvelle personne morale, et la rédaction de nouveaux statuts ne règle pas le sort des biens, contrats et engagements de l'organisation dissoute, question à examiner avec un juriste lors du diagnostic;
- la voie de création de chaque organisation est arrêtée lors du diagnostic, sur la base des textes en vigueur;

- les prestations sont réalisées sur la base des textes en vigueur à la date du diagnostic, et les évolutions ultérieures font l'objet d'une mise à jour convenue avec l'organisation;
- les fondateurs et les dirigeants demeurent responsables de l'exactitude des informations et des pièces transmises;
- les documents transmis, y compris les données personnelles qu'ils contiennent, sont traités de façon confidentielle, et les documents livrés appartiennent à l'organisation;
- les associations, fondations et ONG étrangères relèvent d'un régime distinct d'autorisation d'exercice (décret n° 2025-636 du 8 octobre 2025) et font l'objet d'un cadrage spécifique.

X. Pour nous contacter

Pour une première évaluation, écrivez-nous en indiquant le nom de l'organisation, son année de création et la date de ses derniers statuts, ou, pour un projet de création, son objet et le nombre de fondateurs.

- adresse : PRÉ-SCRIPTUM, Cotonou, Bénin;
- courriel : contact@pre-scriptum.com;
- téléphone : +229 01 96 10 45 05 - 01 40 83 10 10;
- site : pre-scriptum.com.

Textes de référence

- loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin;
- décret n° 2025-575 du 24 septembre 2025 portant mise en place du Registre des associations et fondations;
- décret n° 2025-636 du 8 octobre 2025 relatif aux associations, fondations et ONG étrangères;
- décret n° 2025-637 du 8 octobre 2025 relatif aux accords-cadres avec l'État;
- décret n° 2025-638 du 8 octobre 2025 fixant les mentions obligatoires des statuts;
- loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique, modifiée par la loi n° 2020-35 du 6 janvier 2021.

Fait à Porto-Novo, le 13 octobre 2026



James-William A. **GBAGUIDI**